

Paris le : 30 mars 2020

A l'attention de : Madame la Directrice d'école, Monsieur le Directeur d'Ecole,
Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Monsieur
l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
Madame la Responsable Educative Ville, Monsieur le
Responsable Educatif Ville,

Vous participez ou allez participer à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie dans une des 70 écoles de regroupement parisienne. Vous contribuez ainsi activement à la lutte engagée par la Nation contre l'épidémie et nous tenions à vous en remercier ainsi que toutes les équipes (enseignants et personnels de la Ville) à vos côtés.

Comme vous le savez, la DASCOS et l'Académie ont concentré depuis lundi dernier leurs efforts sur cette mission prioritaire. Nous avons bien sûr conscience du contexte exceptionnel dans lequel vous exercez ces missions dans ce contexte délicat, nous souhaitons vous rappeler quelques éléments d'organisation.

1) Publics accueillis

Tout d'abord, vous trouverez en pièce jointe la liste initiale des personnels dont les enfants peuvent être accueillis. Il convient de bien noter qu'il ne s'agit pas uniquement de soignants ou de personnels de santé stricto sensu. Cette liste a été étendue à partir du 22 mars aux enfants des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance (ASE) relevant de la Ville de Paris ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique, si ces personnels sont dépourvus de solution de garde (en particulier les personnels attachés aux services d'aide sociale à l'enfance (ASE), de protection maternelle et infantile (PMI), aux pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), aux services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), aux services de prévention spécialisée...). A partir du lundi 30 mars, seront également accueillis dans les mêmes conditions les enfants des gendarmes, pompiers et fonctionnaires de la Préfecture de Police de Paris.

2) Consignes d'hygiène

La Ville de Paris met à votre disposition une petite quantité de masques en cas de besoin. Nous rappelons que les consignes nationales réservent ces masques aux soignants et au personnel au contact de malades ou personnes très fragiles. Néanmoins, vous en avez à disposition notamment

en cas de doute si un enfant ou un adulte présentait des symptômes, ou si des contacts rapprochés ne peuvent être évités.

Nous veillons évidemment aussi à ce que l'approvisionnement en savon et essuie-mains soit suffisant afin que les mesures d'hygiène soient bien assurées. Il y a un distributeur de savon, des sèche-mains en papier jetables aux toilettes. Il est recommandé de se laver les mains régulièrement dans la journée (toutes les heures et demie au moins, au moment des pauses par exemple).

Le ménage continue d'être fait grâce à la mobilisation du personnel de la DASCO, et de prestataires en cas de difficulté. Les **portes des salles doivent rester ouvertes** ce qui permet d'éviter de toucher les poignées. Il convient aussi d'**aérer les salles régulièrement** (5 minutes toutes les heures et demie), quand on se lave les mains par exemple et qu'on prend une pause.

3) Organisation de la classe et des activités

Conformément aux recommandations nationales, les enfants doivent être accueillis par petits groupes de 8 à 10 maximum, avec du personnel n'intervenant pas sur plusieurs groupes.

Si les parents accompagnent leurs enfants ils les quittent dans la cour, pas dans les classes.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à permettre de conserver les « distances de sécurité » 1 mètre voire 2 mètres quand cela est possible. Chaque élève aura sa place attribuée avec son nom sur la table autant que possible.

A leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité (toujours 1 à 2 mètres si possible).

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé. Du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué. Il reste ensuite avec les affaires de l'élève.

Pour la correction éventuelle, il convient guider l'élève pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille ou utiliser le tableau ou le tableau numérique. Si l'élève veut absolument montrer son travail sur son cahier, il peut le déposer sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite lire le devoir une fois l'élève retourné à sa place.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible en prévoir 1 par élève.

Durant **les récréations**, il faudra veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs ; les jeux de ballons à main et tous ceux qui impliquent de se passer des objets sont interdits. Les jeux et sport de contacts sont aussi à proscrire.

Pour les activités périscolaires, la DASCO a travaillé à destination des animateurs un ensemble de propositions d'activités et de supports pédagogiques adaptés à la période de confinement.

Lien (et en PJ) : [Propositions d'activités et de ressources pédagogiques - DASCO](#)

4) Signalement d'un cas de covid19 et conduite à tenir

Si un cas de Covid19 était diagnostiqué chez un enfant ou adulte de l'école, il convient de :

1.Prévenir immédiatement par mail la cellule dédiée : DASCO-SignalementCOVID@paris.fr

Indiquer qui est concerné, la date d'apparition des symptômes et le dernier jour travaillé (adulte) ou de fréquentation de l'école (enfant).

Cette cellule comprend un médecin expert de la DASES désigné spécifiquement pour vous assister :
Dr Christophe Debeugnyl.

Ce médecin vous indiquera la conduite à tenir et alertera le médecin scolaire conseiller technique du recteur.

2. Mettre en copie de ce signalement le(la) chef(fe) de CASPE et l'IEN.

3. Transmettre l'information à l'ARS :

○ Si 1 cas de Covid19 est diagnostiqué au sein d'une structure : signalement de la situation par mail à ars-dd75-alerte@ars.sante.fr

○ Si 2 cas ou plus de Covid19 sont diagnostiqués au sein d'une structure : signalement via le formulaire joint à adresser à ars-dd75-alerte@ars.sante.fr

Les chefs de CASPE pourront effectuer cette transmission si elle est signalée par un animateur.

Nous restons à votre écoute pour faciliter l'organisation de cette période. Chefs de CASPE et IEN restent vos interlocuteurs, mais n'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Bérénice DELPAL
Directrice des Affaires Scolaires

Marc TEULIER
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale chargé des écoles et des collèges